

la Nuit des Veilleurs

26 juin 2017



Prions ensemble pour les victimes de la torture lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

Solidarité avec les victimes de la torture

La solitude d'une personne torturée est incommensurable. Le monde a cessé d'exister, le monde n'est plus que douleur. Bien que proscrite dans de nombreux pays, la torture fait régulièrement des ravages, au mépris des conventions internationales qui la condamnent. Se sentir impuissant et révolté face à cette incroyable injustice est une réaction compréhensible. Toutefois, si nous en restons là, qu'advient-il des personnes qui subissent cette injustice aujourd'hui, l'ont subie hier et la subiront demain ?

Cette année, la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture a vingt ans. À cette occasion, nous souhaitons vous inviter à manifester votre soutien aux victimes de la torture aux côtés d'autres personnes plutôt que d'en rester à ressentir de l'impuissance et de la révolte.

Le 26 juin, devenez donc un maillon de cette chaîne mondiale de prières et donnez ainsi un signal fort de solidarité avec les personnes qui subissent cette injustice atroce dans leur propre chair. Montrez que vous avez de la compassion pour elles et que leur destin ne vous est pas indifférent. Envoyez un signal au monde et faites parvenir de l'espoir dans les cachots et les camps de torture les plus reculés.

Sur le site www.nuitdesveilleurs.com, vous trouverez :

- des informations sur les actions prévues dans votre région
- une bougie virtuelle à allumer pour témoigner de votre participation à cette chaîne mondiale de prière
- la possibilité d'annoncer vos propres actions et d'indiquer à quel moment vous serez en prière
- la possibilité d'entrer en contact avec d'autres personnes intéressées
- des ressources spirituelles pour votre Nuit des Veilleurs

Vous pouvez également obtenir du matériel sur la Nuit des Veilleurs auprès du Secrétariat de l'ACAT-Suisse. La personne de référence pour l'organisation de vos veillées est Sophie Kreutzberg (s.kreutzberg@acat.ch, ACAT-Suisse, Case postale, Speichergasse 29, 3001 Berne). Facebook : ACAT Suisse Schweiz Svizzera.

L'année dernière, 14 événements et actions ont eu lieu en Suisse, et 258 dans le monde entier. Contribuez à ce que la Nuit des Veilleurs 2017 trouve un large écho en Suisse également !

Torture d'alors et d'aujourd'hui

« Don Jacobo, ne vous laissez pas abattre. Si vous tenez bon, eux ne vous tiendront jamais. Si on ne se laisse pas abattre, on peut un jour faire la paix avec tout », disait un autre détenu à Jacobo Timerman, torturé par la junte militaire argentine dans les années 1970, alors que ce dernier craignait de perdre la raison. Si Timerman a été libéré, ses bourreaux n'ont jamais été poursuivis. Il témoigne de son vécu en détention dans un livre intitulé « Prisonnier sans nom, cellule sans numéro ». Près de cinquante ans se sont écoulés et l'Argentine a retrouvé le chemin de la démocratie. Pourtant, le récit de Timerman n'appartient en rien au passé, mais se répète de nos jours.

Dans le rapport d'Amnesty intitulé « 'It breaks the human': Torture, disease and death in Syria's prisons », publié en 2016, d'anciens détenus du régime syrien racontent comment les relations avec d'autres détenus sont souvent la seule chose qui permet de ne pas perdre tout espoir. Et à quel point il est destructeur de se retrouver, une fois en liberté après toutes ces souffrances, sans aucun soutien de sa propre communauté et devant l'incapacité de la communauté internationale à poursuivre les responsables de ces actes.

Participer à la Nuit des Veilleurs 2017

La nuit du 26 juin permet de devenir un maillon d'une chaîne mondiale de prières, d'organiser une veillée avec son entourage, avec son groupe ACAT ou avec une autre association, ou encore d'allumer une bougie (réelle ou éventuellement virtuelle) pour symboliser son soutien aux victimes de la torture.

Dix portraits de victimes

Dix personnes venues du monde entier vous sont présentées. Elles ont toutes été victimes de tortures ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Leur histoire est représentative de milliers d'autres et témoigne d'une injustice qui ne devrait pas exister. Ces personnes ont été torturées ou maltraitées en raison de leur religion, de leur engagement en faveur des droits humains ou de leur appartenance au « mauvais » groupe de population. Soutenez-les par un message ou par vos prières.

La Suisse sous la loupe

La situation en Suisse n'a évidemment rien de comparable avec celle des régions en guerre ou soumises à une dictature. Un État de droit garantit à tous les mêmes droits et la même protection contre les abus. Et lorsque tel n'est pas le cas, il est possible de s'en plaindre devant des instances juridiques.

Pourtant, il est important que nous nous penchions également sur notre propre pays et que nous prenions au sérieux les abus et les injustices qui s'y déroulent, que nous défendions les intérêts des victimes et que nous ne laissons pas des irrégularités être passées sous silence ou faire l'objet d'enquêtes insuffisamment approfondies. Nous ajoutons donc aux portraits celui d'une victime de violences policières en Suisse et celui d'une femme qui risque d'être extradée vers l'Espagne alors qu'elle y a été torturée.

Nuit des Veilleurs 2017



Dix personnes à porter dans vos prières !

Autour du monde, des militant(e)s, défenseurs des droits de l'homme, citoyennes et citoyens, réfugié(e)s ont été arbitrairement arrêtés et emprisonnés, menacés, battus, torturés et gravement mis en danger. Ils ont subi ce sort pour leurs convictions politiques, pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, parfois simplement parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit, au mauvais moment. Ils symbolisent tous un combat, un parcours, un exil. Pour que leurs histoires de vie ne résonnent pas dans le silence, pour que les injustices dont ils ont été victimes ne soient pas oubliées...

...SOUTENEZ-LES !

Suisse Wilson A., victime de violences policières



Nous sommes en octobre 2009. C'est dimanche soir. Wilson A. est assis dans un tram zurichois avec un ami. Un policier et une policière montent et demandent aux deux hommes de présenter leurs papiers. Rien d'inhabituel pour Wilson A., souvent contrôlé sans

raison par la police. Cette fois-ci, il en demande pourtant le motif, cherchant à savoir si cela tient au fait qu'ils sont noirs. Ils sont en effet les seuls à être contrôlés dans le tram.

Sans répondre à cette question ni fournir de motif à ce contrôle, les agents exigent que Wilson A. et son ami descendent.

Wilson A. vient de subir une lourde opération du cœur, pour laquelle on lui a greffé un défibrillateur. Il l'indique aux policiers afin qu'ils ne le touchent pas.

Après l'injonction de quitter le tram, le policier en descend, suivi de l'ami de Wilson, puis de Wilson, et enfin de la policière. Alors que Wilson descend, le policier le saisit par le bras et lui projette du spray au poivre dans les yeux.

Un autre policier, qui suivait le tram dans un véhicule d'intervention, le rejoint. Wilson A. est jeté à terre, reçoit des coups et est battu avec des matraques avant d'être emmené au poste de police. Appelé sur les lieux, un médecin vérifie uniquement si Wilson A. est sous l'influence d'alcool ou de drogues. Les tests prouvent le contraire. À ce moment-là, Wilson A. a déjà passé plusieurs heures au poste de police. Finalement, à l'initiative du médecin, il est emmené à l'hôpital dans une voiture de police, gyrophare allumé.

Le rapport de chirurgie traumatologique fait notamment état d'une vertèbre lombaire cassée, de contusions au cou et au visage, d'une déchirure à la cuisse et d'une lourde blessure au ménisque, qui devra être opérée ultérieurement. « Suite à ce traumatisme, le patient se montre anxieux et désorienté », peut-on lire. Malgré tout, Wilson A. a eu beaucoup de chance. En effet, en raison de sa grave maladie cardiaque, ces violences policières auraient pu avoir des suites fatales : hémorragies internes, rupture du fil conducteur du stimulateur cardiaque ou choc d'une grande gravité.

Ce n'est pas la première agression policière arbitraire dont Wilson A. est victime. Cette fois-ci, pourtant, lui et

sa femme ont décidé de se défendre.

La procédure contre les policiers a été suspendue à plusieurs reprises. L'avocat de Wilson A. a porté finalement l'affaire devant le Tribunal fédéral, non par certitude que cela lui permettra d'avoir gain de cause, mais parce que le cas de Wilson n'est pas un cas isolé. « La plupart des victimes se taisent car elles n'ont plus confiance dans le système judiciaire ou ne peuvent pas se payer un avocat », regrette Wilson A.

Le 13 juin 2017, les trois policiers seront enfin jugés pour mise en danger de la vie d'autrui et abus de pouvoir.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Wilson A.!

Informez-vous sur le profilage racial

www.stop-racial-profiling.ch

Facebook: [Allianz gegen Racial Profiling](#)

Suisse Nekane Txapartegi ne doit pas être extradée vers l'Espagne!



En 1999, Nekane Txapartegi, activiste et femme politique au sein de la petite ville basque d'Asteasu, est arrêtée par la Guardia Civil, un corps de la police espagnole, puis détenue « incommunicado » pendant plusieurs jours à Madrid, sans aucun accès à un avocat ni contact avec ses proches.

Pendant sa détention, Nekane Txapartegi est soumise par la police à de graves tortures, comme des décharges électriques et des sévices sexuels.

Après cinq jours de traitements des plus cruels, Nekane Txapartegi « avoue » son implication dans les activités de l'organisation séparatiste basque ETA. Sur la base de ces faux aveux extorqués par la police espagnole sous la torture, elle est dans un premier temps condamnée à onze ans de détention lors d'un procès de masse en 2007, peine finalement réduite à trois ans et six mois de prison.

Nekane Txapartegi fuit alors l'Espagne. Elle vit ensuite plusieurs années à l'étranger avec sa petite fille. sous

un faux nom, dont une période en Suisse.

Le 6 avril 2016, elle est arrêtée à Zurich, les autorités espagnoles ayant déposé un mandat d'arrêt international contre elle.

Depuis lors, Nekane Txapartegi est détenue à la prison de district de Zurich. La Suisse a refusé sa demande d'asile en Suisse et accepté la demande d'extradition faite par l'Espagne, bien que les allégations de torture de Nekane aient été considérées comme crédibles par plusieurs experts indépendants reconnus. En Espagne, les tortures en détention « incommunicado » ne constituent pas une exception et Nekane Txapartegi risque fortement d'être de nouveau maltraitée dans ce pays.

« La Suisse se doit de respecter l'interdiction absolue de la torture en rejetant toute demande d'extradition basée sur une condamnation pénale compromise par des actes de torture », souligne Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, dans un communiqué de presse du 24 avril 2017 relatif à cette affaire.

Un dernier espoir demeure puisque des recours contre la décision d'extrader Nekane Txapartegi et le rejet de sa demande d'asile sont en cours.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Nekane Txapartegi!

Vous pouvez lui écrire:

Nekane Txapartegi

Gefängnis Zürich

Rotwandstrasse 21

Postfach

8036 Zürich

N'oubliez pas de mentionner votre adresse sur la lettre et l'enveloppe!

France Hamit, un demandeur d'asile érythréen sans empreintes



Hamit est né en Libye de parents érythréens qui ont fui le conflit armé entre l'Éthiopie et l'Érythrée. En 2011, son père meurt à Tripoli. Le jeune homme et sa mère retournent alors clandestinement en Érythrée. Un voisin les dénonce à la police qui se lance à

leur recherche. Hamit et sa mère sont menacés d'être arrêtés. Le jeune homme risque aussi d'être envoyé de force au service militaire à vie.

Hamit reprend alors les routes de l'exil dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Mais ses passeurs le livrent à une « maison de torture » en Libye où il est détenu et subit des traitements inhumains durant neuf mois. Il est finalement soumis aux travaux forcés dans une ferme, d'où il parvient à s'enfuir pour prendre la mer.

Les garde-côtes italiens l'interceptent et, pour le forcer à enregistrer ses empreintes digitales, l'attachent et le frappent à coups de matraque. Débarqué sur le continent, il s'enfuit en France où il brûle ses doigts avec de la colle, pour ne pas être renvoyé en Italie et y subir à nouveau des mauvais traitements. En France, la demande d'asile d'Hamit est rejetée. L'ACAT-France l'aide alors à rédiger pour la première fois son récit de vie et à faire un recours avec l'aide d'un avocat. Malgré cela, son recours est rejeté : sa nationalité érythréenne est mise en doute et ses craintes en cas de retour ne sont pas reconnues...

Quel destin attend Hamit en cas de retour ? La prison assurément, pour avoir quitté son pays clandestinement; la torture certainement, pour le dissuader de recommencer. Ce jeune homme meurtri et isolé n'a donc plus qu'à espérer que l'administration française ne tentera pas de l'expulser désormais.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Hamit!

Amérique

Mexique Francisco de Jesús Espinosa Hidalgo, injustement arrêté



Francisco, 66 ans, est un paysan indigène Tsotsil du Chiapas, engagé contre l'implantation de mégaprojets de développement dans sa communauté.

Le matin du 29 mai 2015, à Venustiano Carranza, une dizaine de policiers l'ont embarqué sous les insultes et les coups puis conduit jusqu'à une maison où ils l'ont torturé : déshabillé, frappé à coups de poings et de pieds, soumis à des décharges électriques. Les policiers voulaient que Francisco, qui ne sait ni lire ni écrire, signe des aveux de culpabilité dans une affaire de vol avec violence. Depuis ce jour, Francisco est en détention préventive à la prison de El Amate. Il garde d'importantes séquelles des sévices subis lors de son arrestation.

L'ONG mexicaine Fray Bartolomé de las Casas sollicite le soutien du réseau ACAT pour obtenir la libération de Francisco ainsi que sa réparation.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Francisco de Jesús Espinosa Hidalgo!

Vous pouvez lui écrire, par le biais de l'association mexicaine qui le soutient :

Centro de derechos humanos Fray Bartolomé de las Casas

Calle Brasil 14

Barrio Mexicanos

29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, Mexique

États-Unis Joshua Altersberger, condamné à mort



Joshua Altersberger aura 30 ans en novembre 2017. Il a été condamné à mort en Floride quand il avait 19 ans. Joshua est accusé du meurtre d'un policier. Il nie être l'auteur de ce meurtre mais il n'a pas voulu dénoncer les deux hommes qui l'accompagnaient alors, de peur que ces derniers ne s'en prennent à sa famille. Il cherche aujourd'hui à faire réviser sa condamnation tout en protégeant sa famille.

En Floride, les conditions de détention dans le couloir de la mort sont particulièrement difficiles. Les condamnés sont enfermés dans des cellules de deux mètres sur trois, 23 heures sur 24. Ils ne sont pas autorisés à être avec d'autres détenus dans les pièces communes. Ils sont comptés toutes les heures. Ils sont menottés dès qu'ils doivent se déplacer.

En octobre 2013, le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture a indiqué que l'isolement cellulaire est assimilable à une torture puisqu'étant une pratique qui provoque des souffrances morales et physiques graves. S'il est utilisé, il doit l'être d'une manière exceptionnelle. Les individus dans le couloir de la mort ne devraient en aucun cas être soumis à cette pratique de manière prolongée.

En octobre 2013, le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture a indiqué que l'isolement cellulaire est assimilable à une torture puisqu'étant une pratique qui provoque des souffrances morales et physiques graves. S'il est utilisé, il doit l'être d'une manière exceptionnelle. Les individus dans le couloir de la mort ne devraient en aucun cas être soumis à cette pratique de manière prolongée.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Joshua Altersberger!

Vous pouvez lui écrire :

Joshua Altersberger 131596

Union Correctional Institution

P.O. Box 1000

Raiford, Florida 32083, USA

N'oubliez pas de mentionner votre adresse sur la lettre et l'enveloppe.

Moyen-Orient / Maghreb

Gaza La tragédie de la famille al-Louh



20 août 2014. Cela fait plus de 40 jours que l'armée israélienne bombarde la bande de Gaza. La famille al-Louh est restée dans sa maison de Deir al-Balah, n'ayant pas d'endroit plus sûr où s'abriter des bombardements. Rafat (31 ans), son épouse enceinte Nabila

(29) et leurs trois enfants Mustafa (9), Maysara (8) et Farah (6) habitent juste à côté de la maison familiale où résident les parents et les frères et soeur de Rafat.

Ce matin du 20 août, les deux maisonnées s'éveillent avec l'appel à la prière. Rafat et son frère Ahmed (21), resté dormir chez lui la veille, se préparent à aller vendre des pastèques. Dans la maison d'à côté, leurs parents sont levés mais leurs frères et sœurs dorment encore dans le couloir pour se protéger des attaques, à l'exception de Mohammed (21) qui dort dans sa chambre pour profiter du lit qu'il vient de s'acheter avec l'argent récolté en vendant des pastèques avec ses frères. Leur cousine Iman (19), une brillante étudiante qui s'apprête à intégrer l'université, commence sa prière. Un pilote israélien lâche une bombe d'une demi-tonne tuant Mohammed, Iman, Ahmed, Rafat, sa femme et leurs trois enfants. 12 autres personnes sont blessées. La famille al-Louh plonge brutalement dans le désespoir.

A la grande souffrance provoquée par la mort de leurs proches s'ajoute le traitement cruel, inhumain et dégradant que représente l'impunité totale. A ce jour, les survivants de la famille al-Louh n'ont obtenu ni justice, ni réparation.

Retrouvez l'histoire de la famille al-Louh dans le Webdocumentaire «Obliterated Families».

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour eux!

Sahara occidental Naâma Asfari, prisonnier politique



Cela va bientôt faire sept ans que Naâma Asfari est emprisonné arbitrairement. Son crime ? Défendre les droits de l'homme et militer pour l'autodétermination du Sahara occidental. Il a été condamné à 30 ans de prison, le 16 février 2013, par le tribunal

militaire marocain pour association de malfaiteurs et complicité du meurtre de onze soldats marocains dans le cadre du démantèlement du camp de Gdeim Izik en novembre 2010. Naâma avait pourtant déjà été arrêté la veille du démantèlement de ce camp érigé un mois plus tôt par des Sahraouis résidant au Sahara occidental occupé pour dénoncer les discriminations dont ils sont l'objet de la part des autorités marocaines. Une peine très lourde prononcée à l'issue de neuf jours de procès inéquitable marqué notamment par la prise en compte d'aveux signés sous la torture.

A ses côtés, 24 autres militants sahraouis ont été condamnés dans les mêmes circonstances. En août 2016, sous la pression internationale, la Cour de cassation a fini par casser la condamnation des accusés par manque de preuve, renvoyant l'affaire pour un nouveau jugement. Le procès a débuté le 26 décembre 2016 et oscille depuis entre reports et audiences inéquitables menées par des magistrats manifestement partiaux. Début décembre 2016, le Comité des Nations Unies contre la torture, saisi d'une plainte par l'ACAT-France, a condamné le Maroc pour la torture de Naâma Asfari.

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour Naâma Asfari!

Afrika

Cameroun Ahmed Abba, journaliste emprisonné



Ahmed Abba, correspondant de Radio France Internationale (RFI) en langue haoussa au Cameroun, est en prison depuis juillet 2015. Il est poursuivi en vertu de la loi anti-terroriste de décembre 2014, qui déroge au code pénal national et ne respecte pas les principes

d'un procès équitable. Ahmed Abba risque la peine de mort devant la justice militaire. Son tort : avoir enquêté, en tant que journaliste, sur la situation dans le Nord-Cameroun et sur Boko Haram. Ahmed Abba a été arrêté arbitrairement à Maroua le 30 juillet 2015 par les forces de l'ordre. Dans un premier temps, il a été maintenu plus de trois mois en détention au secret : il ne pouvait recevoir aucune visite (avocat, médecin, proches). Au cours de cette période, il a subi des violences physiques et psychologiques. Il a ensuite dû attendre quatre mois en prison avant que son procès ne commence devant une instance judiciaire militaire et non devant une instance civile. Depuis lors, la procédure pour « complicité d'actes de terrorisme » et « non-dénonciation d'actes de terrorisme » traîne en longueur devant le Tribunal militaire de Yaoundé et les audiences sont sans cesse renvoyées.

Alors que le Cameroun a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui garantissent la protection des journalistes et de leurs sources, les autorités du Cameroun s'acharnent contre Ahmed Abba.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui et pour sa libération et allumez une bougie pour Ahmed Abba!

Djibouti Mohamed Ahmed, prisonnier politique



Mohamed Ahmed, dit Jabha, militant du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) ne devrait pas être en prison. La chambre d'accusation de Djibouti a en effet annulé, le 6 octobre 2016, l'ensemble de la procédure le visant et ordonné sa

remise en liberté. Pourtant, plus de quatre mois après l'abandon des charges, Mohamed Ahmed reste incarcéré de manière totalement illégale.

Mohamed Ahmed a été arrêté arbitrairement le 1^{er} mai 2010. Un mois plus tard, il a été transféré en toute illégalité à la prison centrale de Djibouti, dite Gabode, sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui. Les débuts de sa détention ont été très difficiles : il a été torturé à plusieurs reprises (privation de nourriture, simulacres d'exécution, bastonnades répétées). Il a, par la suite, fait l'objet de nombreux mauvais traitements. Le 15 septembre 2012, en présence du directeur de la prison de Gabode, il a été battu et menacé de mort par le sergent-chef de la police qui a renouvelé ce type d'agression fin novembre 2012. A plusieurs reprises, il a été placé à l'isolement, notamment en fin décembre 2012.

Depuis plus de quatre ans, il est privé de tout contact avec ses proches qui lui rendaient auparavant visite et lui apportaient des médicaments.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui et pour sa libération et allumez une bougie pour Mohamed Ahmed!

Chine Monseigneur James Su Zhimin, emprisonné depuis vingt ans



Âgé de 85 ans, Mgr James Su Zhimin, évêque « clandestin » du diocèse de Baoding, un des bastions de l'Église catholique en Chine, est détenu au secret depuis 20 ans. Arrêté en octobre 1997, l'évêque catholique n'a jamais pu depuis donner signe de vie, ni communiquer aucune nouvelle à ses proches.

En 1956, alors jeune séminariste, il est arrêté pour s'être opposé publiquement au gouvernement de Pékin qui tentait de créer une Église chinoise coupée du Vatican. Il sera libéré en 1979. C'est le début d'une vie passée en détention, en prison, en camps de travail ou en résidence surveillée.

En 1996, il s'oppose avec de nombreux chrétiens à la destruction d'un lieu de pèlerinage par l'armée. Des arrestations massives ont lieu. Il sera caché par des prêtres avant d'être découvert et arrêté en octobre 1997 par la sécurité publique. Il a été aperçu à une seule reprise en 2003 lors d'une hospitalisation dans un hôpital de Baoding, yeux bandés et gardé par vingt policiers en civil dans une section réservée aux autorisés. Reconnu par le personnel, il a été immédiatement transféré dans un lieu tenu secret.

Malgré de nombreuses interventions internationales, aucune nouvelle de lui n'a filtré depuis lors. Les autorités chinoises répondent systématiquement aux requêtes à son sujet par la même et unique réponse :

« Nous ne savons pas. »

Il est détenu depuis vingt ans, dans un lieu inconnu, sans aucun contact avec le monde extérieur, sans n'avoir jamais été jugé, ni condamné. Il cumule plus de quarante années de vie en détention. L'ACAT-France le parraine depuis plus d'une décennie et a agi à de nombreuses reprises en sa faveur. Soutenons-le, demandons sa libération !

Que pouvez-vous faire ?

Priez et allumez une bougie pour James Su Zhimin!

Mexique Verónica und Erick Iván Razo Casales

Le frère et la sœur sont toujours détenus et poursuivis pour enlèvements crapuleux. La mobilisation internationale continue pour faire reconnaître leurs tortures – notamment sexuelles pour Verónica – par des policiers fédéraux et obtenir leur libération.



En décembre 2016, Verónica a adressé un message de remerciement au réseau des ACAT pour tous les courriers de soutien reçus : *« J'embrasse chaque personne qui m'a écrit en m'envoyant toutes ses prières et ses bonnes ondes. Mon frère et moi ne savons comment vous remercier. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants. Que Dieu vous bénisse pour toujours. Merci de nous accompagner et de ne pas nous laisser seuls. »*

Colombie Blanca Nubia Díaz

Blanca Nubia Díaz continue de se battre pour sa fille torturée et exécutée par des paramilitaires en 2001. Elle milite toujours pour les droits des femmes au «Mouvement des victimes des crimes d'état» (MOVICE). Ses activités lui valent d'être menacée en permanence.



Blanca Nubia a envoyé une lettre de remerciement pour tous ceux et celles qui lui ont écrit : *« Je vous salue bien fraternellement, et vous remercie très sincèrement pour la solidarité dont vous faites preuve. J'ai réalisé qu'ailleurs dans le monde, des gens pouvaient être touchés par les souffrances que nous endurons ici. Puissiez-vous continuer d'œuvrer face à ces gouvernements pour que ces faits ne restent pas impunis ; pour qu'adviennent la vérité, la justice et des garanties que cela ne se reproduise plus. »*

France Ali Sher

Depuis le mois d'avril 2015, l'ACAT-France était fortement mobilisée autour du cas d'Ali Sher. Ce jeune homme de 20 ans avait été renvoyé de force au Pakistan, où il craignait pour sa vie. L'administration française lui avait tout d'abord accordé sa protection, mais quelques jours plus tard, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) avait pris une décision de retrait de protection injustifiée. Avant sa reconduite, le jeune Ali avait réussi à transmettre son recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Celle-ci s'est prononcée le 5 octobre dernier, annulant en appel la décision de l'OFPRA qui avait entraîné le renvoi immédiat du jeune homme au Pakistan. Cette annulation a lieu au motif que l'OFPRA a privé Ali Sher d'une garantie essentielle du respect des droits de la défense en ne lui permettant pas de présenter ses observations écrites ou orales au moment du retrait de sa protection subsidiaire.



Algérie Medjdoub Chani

En mai 2016, à la suite d'une plainte déposée par l'ACAT-France, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a condamné l'Algérie pour la torture et la détention arbitraire de Medjdoub Chani. Medjdoub est toujours détenu sur la base notamment de ses aveux signés sous la torture.



Tunisie Taoufik Elaïba

En mai 2016, à la suite d'une plainte déposée trois ans plus tôt par l'ACAT-France, le Comité contre la torture des Nations unies a condamné la Tunisie pour les tortures infligées à Taoufik Elaïba lors de sa garde à vue, pour l'absence d'enquête sur les allégations de torture et de réparation de la victime ainsi que pour la prise en compte d'aveux forcés. Taoufik a été libéré le 3 août 2016, en fin de peine. Il n'a toujours pas obtenu justice ni réparation pour ce qu'il a subi.



Angola José Marcos Mavungo

Un défenseur des droits de l'homme angolais, José Marcos Mavungo, a été libéré le 20 mai 2016 à la suite de l'annulation de sa condamnation à six années de prison par la Cour suprême de l'Angola. Il avait été arrêté le 14 mars 2015 pour avoir participé à l'organisation d'une manifestation pacifique au Cabinda, province située au nord du pays. Il avait fait l'objet d'une condamnation inique en septembre à la suite d'une parodie de procès en août.



Mauritanie Biram Dah Abeid

En janvier 2014, les militants anti-esclavage Biram Dah Abeid et Brahim Bilal Ramadane avaient été injustement condamnés pour avoir participé à une caravane de sensibilisation sur l'esclavage et l'accaparement des terres dans la vallée du fleuve Sénégal. Ils avaient alors été accusés d'« appartenance à une organisation non reconnue, rassemblement non autorisé, appel à rassemblement non autorisé et violence contre la force publique ». Le 17 mai 2016, Biram et Brahim ont été libérés suite à l'ordonnance de la Cour suprême de Nouakchott appelant à leur libération immédiate.



Nous n'avons malheureusement pas de nouvelles des autres victimes...

L'Espérance... malgré tout ?

Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans la détresse, persévérants dans la prière (Ro 12,12).

Christ Jésus notre espérance (1 Tm 1,1). Paul résume en quatre mots toute l'espérance chrétienne ! Vingt siècles plus tard, dans la déprime qui caractérise notre société où les repères s'effacent, où la cruauté et la violence du monde s'étalent sur nos écrans ou entament parfois directement nos vies, qu'ils peuvent paraître dérisoires ces quatre mots : Christ Jésus notre espérance ! Et pourtant, chrétiens, c'est à cette espérance-là que nous sommes invités.

Nous, membres et sympathisants de l'ACAT, nous essayons de regarder le mal en face et nous menons contre lui un combat qui, à vues humaines, n'est pas exempt d'une certaine désespérance : la torture et les exécutions capitales semblent ne pas diminuer dans le monde, au contraire du christianisme - du moins en Occident. Que signifie alors mettre son espérance en Christ ?

S'ancrer en Christ (Hb 6, 18-20), ce n'est pas regarder de côté, ni en arrière. Jésus n'a jamais promis une vie sans épreuve et il a lui-même connu ce qui eut tout l'air d'un échec désespérant, la mort sur la croix, lui dont les pèlerins d'Emmaüs dirent : « Et nous espérions qu'il était celui qui allait délivrer Israël. Mais, en plus de tout cela, voici le troisième jour que ces faits se sont passés » (Lc 24,21).

Esprits sans intelligence, cœurs lents à croire – Et lui leur dit : « Esprits sans intelligence, cœurs lents à croire tout ce qu'ont déclaré les prophètes ! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît cela pour entrer dans sa gloire ? » Et, commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliqua dans toutes les Écritures ce qui le concernait. [...] Et ils se dirent l'un à l'autre : « Notre cœur ne brûlait-il pas en nous tandis qu'il nous parlait en chemin et nous ouvrait les Écritures ? » (Lc 24-32). Il est ressuscité ! L'espérance renaît !

Cette espérance n'est pas la simple attente d'un évènement – « Seigneur, est-ce maintenant le temps où tu vas rétablir le Royaume pour Israël ? » (Ac 1,6) – mais, par la grâce d'un Dieu qui se donne, elle est un don à accepter et qui fait de nous des témoins – « Vous n'avez pas à connaître le temps et les moments que le Père a fixés de sa propre autorité ; mais vous allez recevoir une puissance, celle du Saint-Esprit qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins [...] » (Ac 1,7-8). Elle manifeste la présence de Dieu en nous (la possession de Dieu, disent certains théologiens) qui s'enracine dans l'héritage d'Israël et s'étend à toutes les nations (Luc 24,46-49).

Rétablir l'espérance – Tout homme, croyant ou non, est capable d'espérance. L'espérance est élan de vie, aspiration au bonheur, inspiration d'initiatives aimantes, respiration plus ou moins consciente de nos activités quotidiennes. Les Écrits bibliques révèlent que sa source et sa finalité sont en Dieu. Adrien Candiard a cette formule : « Nous n'espérons en Dieu que parce que nous le possédons déjà. »¹ Il suggère que, suivant saint Augustin, « Dieu est la seule réalité que nous pouvons à la fois posséder et continuer à désirer dans le même temps. Dieu est à ce titre le seul objet d'espérance qui ne déçoit pas, parce qu'il ne cesse pas d'être une espérance quand il devient une possession ». Cette révélation bute sur le problème du mal. Dans l'épître aux Romains, Paul propose (« J'estime en effet que... ») une vision de l'espérance qui serait moteur de toute la Création, une espérance qui, pressentant l'incommensurabilité de la gloire de Dieu, fait face en gémissant aux assauts du mal, à la souffrance, à la mort (Ro 8, 18-23). L'espérance, qui est au cœur de tout être humain, peut trébucher, défaillir, se casser, s'abîmer totalement dans la contemplation ou l'expérience du malheur et de la souffrance.

Nous qui militons à l'ACAT, nous affrontons une manifestation désespérante du mal, celle d'êtres humains s'acharnant contre l'humanité d'autres êtres humains et, partant, contre leur propre humanité. Univers antihumain de l'injustice sans recours, des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la torture, des massacres, des crimes contre l'humanité, dont personne ne sort indemne, dont certains, brisés psychiquement, ne se relèvent pas, du moins à vue d'homme. Comment ne pas nous décourager ? Mais si nous nous décourageons, qui fera circuler l'espérance ? Surtout, comment rétablir les conditions de l'espérance dans l'enfer ?

L'existence d'ONG luttant pour le respect des droits de l'homme et le relèvement des victimes est déjà en soi porteuse d'espérance du moins pour qui les connaît. Ces ONG ont donc le devoir de développer leur notoriété et leur

1 Adrien Candiard, *Veilleur où en est la nuit ? Petit traité de l'espérance à l'usage des contemporains*, Édition du Cerf, 2016, p. 69.

compétence, d'aider le plus efficacement possible les victimes et de lutter contre l'impunité des bourreaux, de promouvoir les droits de l'Homme et d'en soutenir les défenseurs, de militer pour des structures de soins adaptés et d'assistance juridique spécifique, et de défendre le droit d'asile.

Rejoindre les victimes au cœur de leur détresse, en intervenant nommément pour elles auprès des autorités responsables (appels, actions en justice, pressions diplomatiques, plaider auprès des instances internationales...), permet à ces victimes de reprendre espoir, de garder l'espérance au cœur : « tant que vous parlez de nous, nous sommes vivants » ; « nul ne peut tenir longtemps dans ces conditions s'il ne sait pas qu'à l'extérieur quelqu'un s'intéresse à lui » ; « je n'étais plus seul, donc j'étais sauvé ».

L'ACAT place la prière au cœur de son action, y affirmant ainsi la présence de Dieu. Une prière confiante vers le Père, si proche de notre humanité par son Fils dans la communion de l'Esprit-Saint : « Si donc nous nous posons encore la question de ce qui constitue l'essence du christianisme, nous devons répondre : c'est l'humanité unie à Dieu. C'est l'union de l'esprit humain, borné et limité dans le temps, à l'Esprit divin infini. »² Une prière insistante pour les victimes : qu'elles soient consolées, libérées, que justice leur soit rendue. Une prière pour les bourreaux, pour les terroristes, pour leurs commanditaires : que le Dieu de Jésus-Christ, qui nous sauve de la violence radicale, ouvre leur raison et leur cœur à l'horreur de leurs actes. Une prière pour ceux, innombrables, qui soutiennent ces ignominies que sont la torture, la peine de mort, la violence aveugle : savent-ils vraiment ce qu'ils font ? Une prière pour nous-mêmes face à nos doutes, nos découragements, nos lâchetés. Une prière de louange et d'action de grâce à chaque bonne nouvelle. Une prière œcuménique qui gomme les frontières de nos divisions entre chrétiens.

Le message d'espérance de Dietrich Bonhoeffer – Arrêté en 1943, emprisonné à Berlin, exécuté le 9 avril 1945 dans un camp à Flossenbürg, le pasteur Dietrich Bonhoeffer écrivait, dans *Résistance et soumission* : « Merveilleusement gardés par des forces bienveillantes, nous attendons sans crainte l'avenir. Dieu est avec nous, soir et matin et le sera jusqu'au dernier jour. »

Que l'espérance dont témoignent certaines victimes nous encourage à témoigner pour toutes.

Mars 2017
d'après Alain Gleizes



IMPRESSUM :

Rédaction : Sophie Kreutzberg, s.kreutzberg@acat.ch
ACAT-Suisse, Action des chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, case postale, 3001 Berne
Tél. 031 312 20 44, CCP 12-39693-7, www.acat.ch



² Alexandre Men, *Le christianisme ne fait que commencer*, Édition du Cerf/Le sel de la terre, 1996. Ces paroles ont également été prononcées par Père Alexandre Men lors de sa dernière conférence, le 8 septembre 1990, veille de son assassinat.